

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 avril 2024

SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET LE RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2436)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° CE1189

présenté par

Mme Blin, M. Brigand, Mme Corneloup, M. Dubois, Mme Duby-Muller, M. Hetzel,
Mme Périgault, M. Ray et M. Viry

ARTICLE 2

I. – À l’alinéa 4, après le mot :

« matière »,

insérer les mots :

« de nouvelles techniques scientifiques de production et ».

II. – En conséquence, à l’alinéa 5, procéder à la même insertion.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à accompagner les agriculteurs dans les recherches scientifiques et à ne pas entraver les nouvelles techniques qui peuvent être gage de progrès.